

## DECLARATION ALLERGENE DES PRODUITS ŒNOLOGIQUES LES GRANDS VOLUMES

Conformément à l'Annexe II du Règlement UE N° 1169/2011, concernant le contenu en allergènes, SOFRALAB déclare que les produits œnologiques suivants de la gamme LES GRANDS VOLUMES contiennent des ingrédients considérés comme allergènes :

- **Œufs et produits à base d'œufs (blanc d'œuf) :** /
  
- **Lait et produits à base de lait (caséine) :** /
  
- **Anhydride sulfureux et sulfites en concentration supérieure à 10mg/kg ou 10mg/L exprimés en SO2 :**  
PV LIQUIDE LGV 10% - COMPACT LGV – BAIE ROUGE LGV
  
- **Poisson et produits à base de poisson :** /

En accord avec le Règlement UE N°33/2019, l'étiquetage est obligatoire en œnologie seulement pour l'anhydride sulfureux, les dérivés des œufs et du lait.

Les autres types d'allergènes indiqués dans l'Annexe II du Règlement UE N° 1169/2011 ne sont pas contenus dans les produits fournis par SOFRALAB.

Magenta, le 27/02/2023



L. CHAINOT  
Chargée de missions QSE